

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 19
- Votants : 21
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 1

DEL 2024_062

Date de convocation :

le 19 juin 2024

Date d'affichage :

le 19 juin 2024

Fait à Aigondigné,

Le 25 juin 2024

Ont signé au registre tous
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GOMES-TEXEIRA François à Vanessa LARGEAU, MAGNE Didier à Laurie ZAPATA, TROCHON Patrick (absence temporaire)

Absents : AUDÉ Laurent

Secrétaire de séance : DAGUTS Karine

Délibération 2024_062 : MARCHÉ PUBLIC

Objet : Attribution du Marché de sécurisation du Gouffre de Jadre

Madame le Maire expose que six entreprises ont déposé leur offre et que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juin 2024, après étude des critères présentés dans le tableau ci-dessous, a proposé de retenir l'offre de l'entreprise SCAM :

Entreprise	Montant € HT	Critère prix	Critère valeur technique / 60		Total	Classement
			Sous-critère Présentation du chantier	Sous-critère Organisation du chantier		
			note / 40	note /15		
EIFFAGE ROUTE SUD OUEST	185 806,73	38,75	12,00	35,00	85,75	3
SARL NATP	179 981,52	40,00	8,00	23,00	71,00	4
SCAM	205 492,40	35,03	12,00	40,00	87,03	1
COLAS CENTRE OUEST	208 270,00	34,57	12,00	40,00	86,57	2
M'RY	243 502,02	29,57	10,00	30,00	69,57	5
TTPI	246 444,70	29,21	10,00	30,00	69,21	6

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le choix de la Commission Appel d'Offres soit l'entreprise SCAM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents et/ou représentés :

- Approuve le choix de la société SCAM
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Patricia ROUXEL

